

PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA
COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

BULLETIN DES TRAVAUX

Jeudi 30 novembre 2023

COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE

La commission interparlementaire s'est réunie à 14h30 sous les présidences successives de Mme Véronique Jamoulle et Mme Viviane Teitelbaum, doyennes d'âge, et de M. Bruno Bauwens et Mme Viviane Teitelbaum, coprésidents.

1. Projet de décret et ordonnance conjoints de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire commune relatifs à l'adoption et à la mise en œuvre du Plan social santé intégré bruxellois

doc. PFB : 128 (2022-2023) n° 1

doc. ARCCC : B-157/1 (2022-2023)

Décisions

- La commission a adopté son règlement d'ordre intérieur.
- La commission a élu ses coprésidents et vice-présidents :
 - M. Bruno Bauwens et Mme Viviane Teitelbaum ont été élus respectivement présidents de la délégation du Parlement francophone bruxellois et de celle de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune ;
 - Mme Farida Tahar et Mme Nicole Nketo Bomele ont été élues respectivement vice-présidentes de la délégation du Parlement francophone bruxellois et de celle de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.
- A l'unanimité des membres présents, M. Jamal Ikazban et M. David Weytsman ont été désignés en qualité de corapporteurs pour le Parlement francophone bruxellois ; M. Juan Benjumea Moreno a été désigné en qualité de rapporteur pour l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.
- La commission a entendu l'exposé introductif du ministre Alain Maron.
- La commission a procédé à une discussion générale.

- La commission a procédé à la discussion et au vote des articles :
 - La commission a marqué son assentiment sur la correction technique des Collèges visant à remplacer les mots « inégalités sociales et de santé » par les mots « inégalités sociales de santé » dans l'ensemble du projet de décret et ordonnance conjoints.
 - L'article premier a été adopté à l'unanimité des membres présents au sein de chaque délégation.
 - Les articles 2 à 26 ont été adoptés par 5 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois, par 4 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention au sein du groupe linguistique francophone de la délégation de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, ainsi que par 2 voix pour et 1 voix contre au sein du groupe linguistique néerlandophone de la délégation de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.
- L'ensemble du projet de décret et ordonnance conjoints, tel que corrigé, a été adopté par 5 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois, par 4 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention au sein du groupe linguistique francophone de la délégation de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, ainsi que par 2 voix pour et 1 voix contre au sein du groupe linguistique néerlandophone de la délégation de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.
- La commission a fait confiance aux présidents et rapporteurs de chaque délégation pour l'élaboration du rapport.

2. Divers

p.m.

Ont participé aux travaux :

- Délégation du Parlement francophone bruxellois : Mme Latifa Aït-Baala, M. Bruno Bauwens (président), M. Jamal Ikazban, Mme Véronique Jamouille, M. Ahmed Mouhssin, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Farida Tahar et M. David Weytsman.
- Délégation de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune : M. Juan Benjumea Moreno, Mme Nicole Nketo Bomele, Mme Delphine Chabbert, M. Ibrahim Donmez, M. Petya Obolensky, M. Calvin Soiresse Njall, Mme Viviane Teitelbaum (présidente), M. Gilles Verstraeten et Mme Khadija Zamouri.

Ont également participé aux travaux : M. Jan Busselen, Mme Gladys Kazadi et Mme Els Rochette (députés), ainsi que M. Alain Maron (ministre).